

Février 2017

- ◆ Le plus ancien mouvement de travailleurs connu de l'Histoire remonte à 2558 av J.C : révolte d'esclaves construisant la pyramide de Khéops, à la suite de la diminution puis de la suppression de l'ail dans les rations quotidiennes.
- ◆ Vers 1166 av J.C : Grève des ouvriers de Deir-el Meneh construisant les monuments de la Vallée des rois, employés par Ramsès III, à la suite des retards de ravitaillement
- ◆ En France, on trouve la trace des premières grèves au XIII^{ème} siècle, dans les archives de l'Université de Paris (1229).
- ◆ Au moyen Age, des grèves corporatistes éclatent en Europe. Souvent le fait d'une catégorie précise d'artisans ou d'ouvriers ayant monopole pour défendre leurs intérêts, ces conflits généralement violents sont très durement réprimés. Ainsi, en 1280, la grève des drapiers de Rouen se termine tragiquement par l'assassinat du maire de la ville.
- ◆ En 1539, la grande grève des imprimeurs de Lyon est restée célèbre pour sa dureté : les ouvriers n'obtiennent gain de cause que sur quelques revendications et l'agitation persiste pendant plusieurs années. Ce conflit, initié par l'un des premiers syndicats ouvriers est considéré comme la première grande grève ouvrière de l'Histoire.

La grève est un affreux chantage...

« Une grève qui n'embête personne équivaut à une grève de la faim ! »

Contrairement à l'odieux refrain couramment entonné par les médias au service des grands patrons du CAC 40, la grève n'est pas un affreux chantage. « *La grève n'est un plaisir pour personne, elle atteint d'abord ceux qui n'ont plus que ce moyen-là pour défendre leur droit de vivre. La perte de salaire, la crainte du chômage, l'angoisse au foyer de chacun, la gêne pour tous, le danger d'être mal compris par d'autres catégories de travailleurs, tout cela il faut que les grévistes le supportent, tandis que les maîtres de l'appareil de production spéculent sur la lassitude engendrée par tant de misère.* » (La Paille et le Grain, F. Mitterrand, 1972)

La grève implique avant tout l'arrêt du travail. Elle se manifeste la plupart du temps par un blocage de l'outil de production. Dans certains cas elle peut se manifester par des mesures destinées à gagner l'opinion publique. Salariés d'EDF qui reconnectent les clients les plus démunis, qui basculent les compteurs en tarif de nuit. Salariés de France Télécom qui permettent des appels gratuits. Salariés des péages d'autoroute qui ne font pas payer les usagers... Elle peut également prendre des formes plus extrêmes : manifestations « musclées », actions à la limite de la légalité, voire pénalement répréhensibles (chantage environnemental ou séquestration de membres de la direction par exemple).

Même si elle ne prend pas toujours une tournure aussi spectaculaire, une grève est une épreuve de force, une confrontation, elle doit être visible et faire pression sur l'employeur.

Depuis le XIX^{ème}, la grève est une action collective consistant en une cessation concertée du travail par les salariés d'une entreprise, d'un secteur économique, d'une catégorie professionnelle ou par extension de toute autre personne productive. Souvent à l'initiative de syndicats, cette action vise à appuyer les revendications des salariés, en instaurant un rapport de force, en faisant pression sur les supérieurs hiérarchiques ou sur l'employeur (chef d'entreprise, direction, patron). Par la perte de production que la cessation de travail entraîne, le gréviste n'est pas rémunéré, tandis que l'entreprise ne produit plus et perd de l'argent.



La grève la plus efficace est celle « *qui appuie là où ça fait mal* ». En cherchant à la régler toujours plus, les gouvernements successifs ne cherchent-ils pas, en finalité, à saboter le droit de grève ?

« **Une grève qui n'embête personne équivaut à une grève de la faim*** », elle est surtout gênante pour celui qui la fait...

* Jean Amadou

Etymologie de la « Grève »

Située face à l'Hôtel de Ville de Paris, la place de Grève, qui tire son nom du fait qu'elle est bordée d'une plage de sable grossier, était au XVII^{ème} siècle, l'un des principaux ports d'accostage des bateaux qui ravitaillaient la ville en bois, en blé et en vin. Un marché était installé à proximité, où les hommes sans emploi trouvaient facilement du travail. L'expression "faire grève" a donc d'abord signifié rechercher du travail, « se tenir sur la place de Grève en attendant de l'ouvrage ». Aux débuts de la révolution industrielle, faire « grève » a évolué vers le sens qu'on lui connaît aujourd'hui : rester sur la grève, ne pas décharger les bateaux, cesser le travail « en se liguant pour obtenir une augmentation de salaire ».



La place de Grève en 1746, par Raguenet
(Paris, musée Carnavalet)

La Grève chez EDF : droit à l'énergie contre droit de grève ?

◆ Dans les années qui ont précédé la Révolution de 1789, les grèves se multiplient dans des corporations très diverses : imprimeurs, relieurs, bonnetiers, peintres, charpentiers...

◆ C'est un paradoxe, mais malgré la Déclaration des Droits de l'Homme, l'avènement de la démocratie en France, en 1789, a entraîné (et pour longtemps) l'interdiction d'exercer un droit, considéré aujourd'hui comme démocratique. L'adoption de la loi « Le Chapelier » en 1791, interdit en effet, les coalitions de citoyens pour préserver l'autorité de l'État et empêche la reconstitution des « corporations féodales ». Cette loi a pour conséquence plus ou moins directe, d'une part d'assurer à la bourgeoisie industrielle naissante la liberté de recruter sa main-d'œuvre sans contrainte (l'embauche est alors un pacte librement consenti), d'autre part, de refuser tout droit au travailleur (sauf celui de quitter son employeur !)

◆ Pendant la Révolution, sous Napoléon 1^{er}, et sous le régime de Vichy (octobre 1941), la grève, ainsi que toute forme d'association syndicale ou politique sont purement et simplement interdites (c'est également le cas sous la plupart des dictatures).

◆ A partir de 1884, sous la III^{ème} république, la loi « Waldeck Rousseau » reconnaît certains syndicats corporatifs et autorise certaines formes de grève, limitées et très encadrées par le patronat. Les fonctionnaires n'ont pas le droit de faire grève.

A la création d'EDF-GDF, en 1946, les réseaux électriques n'étaient quasiment pas interconnectés : seules les plus grandes villes étaient électrifiées et le pays étant en pleine reconstruction, les coupures électriques étaient fréquentes (l'électricité était même coupée volontairement dans la journée à Paris et dans les grandes villes, pour économiser le charbon). A l'époque, une grève dans une usine de production d'électricité passait facilement inaperçue !

A la fin des années 50, le réseau électrique interconnecté commence à voir le jour, et dès 1957, à la veille d'une grève qui, pour la première fois, s'accompagnait d'un mot d'ordre général de coupure, la direction, en accord avec les organisations syndicales convient de mettre en place un plan baptisé « Croix-Rouge », plan destiné à assurer la sécurité des personnes et des biens en maintenant l'alimentation des hôpitaux, des cliniques, de l'éclairage public, de la signalisation, etc.

Ce dispositif, repris et développé par différents arrêtés ministériels vise à assurer un « service prioritaire », afin d'assurer en toutes circonstances, la « satisfaction des besoins essentiels à la Nation ». Selon ces textes (le dernier en date est l'arrêté du 5 juillet 1990), l'alimentation des clients « prioritaires » tels qu'hôpitaux, cliniques, laboratoires, établissements dont la cessation brutale d'activité comporterait des dangers graves pour les personnes, les installations industrielles notamment celles qui intéressent la défense nationale qui ne sauraient souffrir, sans subir de dommages, d'interruption dans leur fonctionnement, doit être garantie, ainsi que le respect des engagements internationaux. Ce texte s'impose en toutes circonstances (grève, problèmes techniques). Destiné à assurer la sécurité des personnes et des biens, le dispositif issu de ces textes ministériels ne permet cependant pas d'éviter les coupures, lesquelles deviennent de plus en plus insupportables pour les usagers.

Pour le « nucléaire », la loi du 25 juillet 1980 (amendement « GIRAUD ») précise, quant à elle, que « la violation intentionnelle par des personnes physiques ou morales intervenant à quelque titre que ce soit dans les établissements où sont détenues des matières nucléaires constitue, lorsqu'elle est susceptible de mettre en cause la sûreté nucléaire des installations, la protection des matières nucléaires ou la sécurité des personnes et des biens, une faute lourde ». Le texte prévoit une procédure disciplinaire exceptionnelle (qui a été mise en œuvre par EDF à deux reprises lors des grèves de décembre 1995).

Les grèves de l'hiver 1986-1987 suscitent de vives réactions du public face aux coupures répétées (pétitions réclamant le « droit à l'électricité », manifestations, occupations de locaux, actes de violence, etc.). C'est à la suite des grèves de l'automne 1988 que le directeur de la Production et du Transport d'EDF, Jean Bénat, rédige le 12 décembre 1988, une première note (reprise et

développée plus largement le 27 octobre 1989) qui réglemente l'exercice du droit de grève à la Direction Production Transport. Cette note est complétée le 10 octobre 1990 par Pierre Daurès, directeur de la distribution.

Le dispositif des notes « Bénat » et « Daurès » vise à garantir la continuité du service public (en assurant la sûreté de fonctionnement du système électrique interconnecté), ainsi que la sécurité des installations. Non seulement il interdit les interruptions de fourniture d'électricité mais il limite également le risque qu'elles surviennent, intégrant de surcroît, le respect des engagements internationaux pris par EDF.

En effet, les conséquences des baisses de production au niveau de chaque centrale ne s'apprécient ni dans l'instant, ni localement, mais au niveau de leurs répercussions sur l'ensemble du système.

Ces notes prévoient que les agents assurant les fonctions de « Conduite », nécessaires à la sûreté de fonctionnement du système électrique, soient requis à leur poste de travail. Les postes visés concernent les centrales de production, les postes de transport d'énergie les plus importants, et les services chargés de l'organisation des mouvements d'énergie (les « dispatchings »). Les agents qui refusent de se

présenter à leur poste de travail s'exposent à des sanctions disciplinaires et les agents requis sont tenus d'effectuer l'ensemble de leurs tâches. Les notes envisagent également l'hypothèse du non respect volontaire du programme de production : en cas d'atteinte à la sûreté de fonctionnement du système électrique, les personnels incriminés peuvent faire l'objet de poursuites disciplinaires.

En pratique, lorsque la sûreté de fonctionnement est menacée, les « dispatchings » émettent des « messages » qui doivent être impérativement et immédiatement observés. Outre le non respect des messages, les notes énumèrent les actions qui, parce qu'elles se traduisent par une diminution de la sûreté de fonctionnement du système électrique, peuvent être sanctionnées : déclenchement d'un groupe de production provoqué en dehors des procédures normales, manœuvre d'une liaison haute tension ou très haute tension non justifiée par une demande du « dispatching » ou par des considérations de sûreté locales, retrait de machines tournantes du réglage primaire ou secondaire de fréquence et de tension, si les consignes prévoient qu'elles y participent, interventions intempestives sur les systèmes et circuits de télé-conduite ou de télé-information, reprise en local, non commandée par la hiérarchie, d'installations normalement conduites à distance, occupation, sans motif de service des salles de commande, etc.

En résumé, depuis la mise en place des notes « Bénat » et « Daurès », le droit de grève et le droit à l'énergie s'affrontent au travers d'une équation qui semble impossible à résoudre.



« La grève doit coûter au patron »... cherchez l'erreur !

- ◆ A la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle, la frontière est souvent tenue entre la grève et l'émeute : les actions se résument le plus souvent à un affrontement entre les peurs de la bourgeoisie conservatrice et l'espoir utopique de certains syndicalistes révolutionnaires.

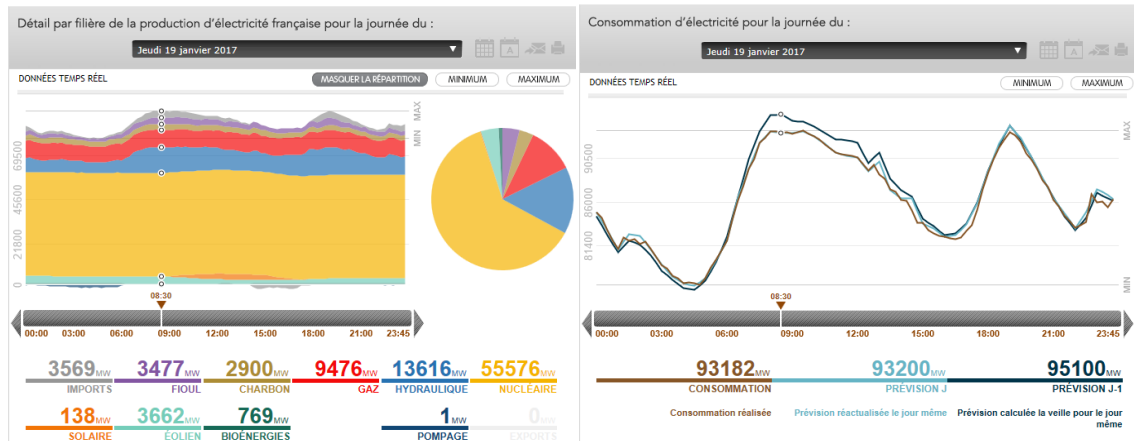
- ◆ La réduction du temps de travail fait partie des avancées sociales majeures du XX^{ème} siècle : de 70h par semaine en 1900, la durée hebdomadaire de travail est ainsi passée à 60h en 1906, à 48h en 1919, à 40h en 1936, à 39h en 1982, et à 35h en 1999.

- ◆ Le Front Populaire et les grandes grèves de mai et juin 1936 verront l'apparition des congés payés pour tous. Une meilleure concertation s'instaure entre le patronat et les syndicats.

- ◆ En 1946, la IV^{ème} république inscrit le droit de grève dans la constitution.

- ◆ Barricades, manifestations étudiantes, et grèves ouvrières : les images de mai 1968 alimentent pour toujours la mémoire et l'imaginaire collectifs. « *Sous les pavés, la plage...* » disait le slogan, comme un rappel de la Place de Grève, désormais Place de l'Hôtel de Ville de Paris, où l'Histoire semble se répéter.

- ◆ Depuis les années 80, début de la désindustrialisation en France, et la montée importante du chômage associée, la grève semble devenir un luxe réservé au seul secteur public : la précarité des emplois du secteur privé fait que les seules grèves qu'on y rencontre encore précèdent très souvent les fermetures définitives et les trop célèbres délocalisations qui les accompagnent (sidérurgie, textile, automobile, etc.).

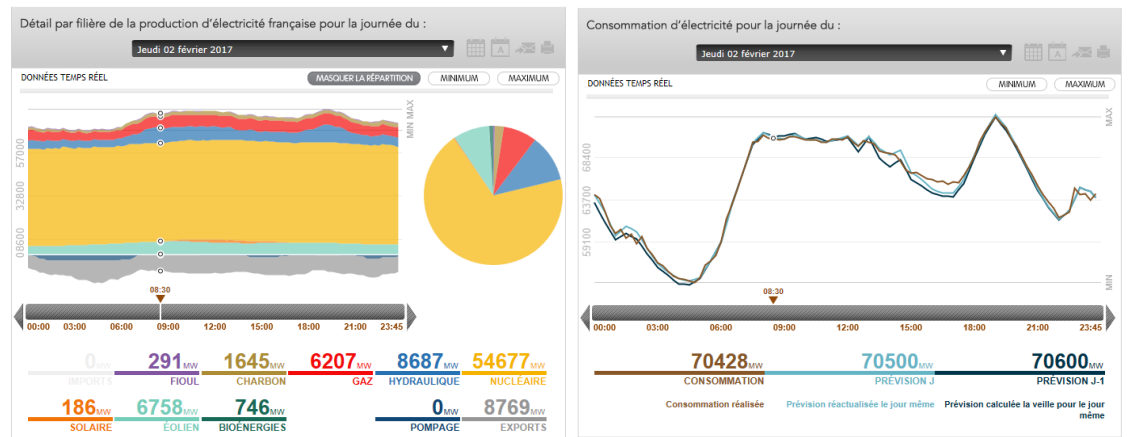


Du 17 au 21 janvier 2017, la France a connu une vague de froid « modérée ». Les températures mini/maxi relevées à Paris par Météo France pour la journée du 19 janvier sont de - 3,3°C et +0,6°C. Ce jour-là, la consommation d'électricité atteint une valeur haute de 93182 MW le matin vers 8h30 et de 93900 MW le soir vers 19h00.

Autour du pic de consommation du matin, la production se répartit comme suit : nucléaire 55576 MW, hydraulique 13616 MW, « fioul, charbon, gaz » 15853 MW, énergies renouvelables 4570 MW, soit une production totale de 89615 MW. Il est nécessaire d'importer 3569 MW supplémentaires pour assurer les 93182 MW consommés.



A ce moment précis, le réseau électrique est très tendu : il est maintenu en équilibre en sollicitant quasiment tous les moyens de production disponibles et grâce à l'importation de 3569 MW.

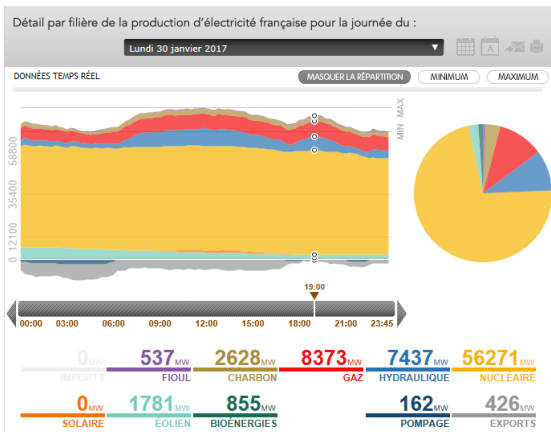


Le 2 février 2017 est une journée « ordinaire » pour le réseau électrique. Les températures mini/maxi relevées à Paris par Météo France, +7,7°C et +12,6°C, sont très douces pour la saison. Ce jour-là, la consommation d'électricité atteint une valeur haute de 70428 MW le matin vers 8h30 et de 72700 MW le soir vers 19h00.

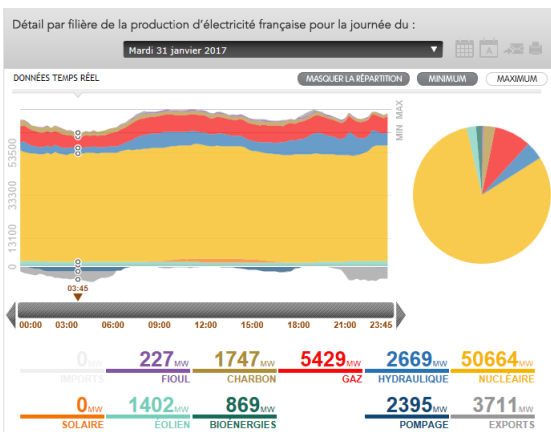


Autour du pic de consommation du matin, la production se répartit comme suit : nucléaire 54677 MW, hydraulique 8687 MW, « fioul, charbon, gaz » 8143 MW, énergies renouvelables 7690 MW, soit une production totale de 79197 MW.

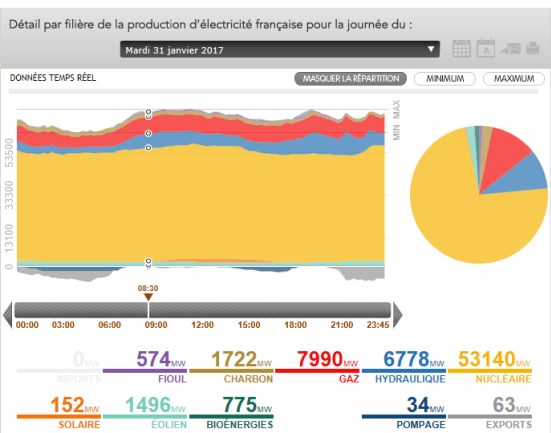
A ce moment, le réseau électrique est largement excédentaire malgré la pointe matinale, ce qui permet l'exportation très rentable de 8769 MW.



Juste avant le début du mouvement



Au plus bas de la consommation



Au pic de consommation du matin

Le 31 janvier, les températures mini/maxi relevées par Météo France à Paris, particulièrement douces pour la saison, sont de +10,3°C et +13,2°C. Autre particularité du 31 janvier, un mouvement social national de « grande ampleur » a lieu sur la plupart des sites de production d'électricité (baisse de charge), et au moment du pic de consommation habituel du matin, les messages A et B (sûreté du réseau électrique) apparaissent sur plusieurs de ces sites, obligeant les opérateurs à remonter rapidement la charge pour sécuriser le réseau et ne pas mettre en péril l'équilibre entre la consommation et la production d'électricité en France.

Dans la nuit du 30 au 31 janvier, à 3h45 du matin, alors même que plusieurs sites ont baissé leur production de manière importante, les exportations atteignent toujours 3711 MW et la consommation en France est anormalement basse : pour éviter de devoir importer de l'énergie, le RTE a probablement anticipé en demandant l'effacement de certains de ses clients... la grève ne coûte ainsi pas très cher à l'Entreprise cette nuit-là...

Entre 6h15 et 8h30, alors que la consommation remonte en France, et que les exportations deviennent faibles, plusieurs sites de production reçoivent les messages A et B (la fréquence du réseau est descendue à 49,95 Hz) : la consommation remonte alors de 63762 MW à 72530 MW, très loin des 93182 MW fournis le 19 janvier, lorsque le réseau était très tendu. Cette différence de 8768 MW entre 6h15 et 8h30 est d'ailleurs tout à fait comparable à celle du 2 février (+ 8813 MW entre 6h15 et 8h30). Bizarrement, l'apparition des messages a permis d'éviter l'importation massive et coûteuse d'énergie et seules les sources d'énergie au prix de revient le plus bas ont été sollicitées en France, permettant même de rétablir les exportations un peu plus tard dans la matinée, alors que le mouvement social est toujours en cours...

Une fois de plus, à qui la grève a le plus coûté ce jour-là ?

La « Grève 2.0 » : comment appuyer là où ça fait mal ?

Le 6 juillet 2008, lors d'un meeting de l'UMP, Le président N. Sarkozy déclare hilare : « Désormais, quand il y a une grève en France, personne ne s'en aperçoit ». Comment faire pour qu'une grève soit visible, pour qu'elle soit efficace ? Qu'elle ne devienne pas « un désespoir de cause », comme s'il s'agissait d'une grève de la fin !

Tout comme la baisse de production, la grève ne s'apprécie ni dans l'instant, ni localement, mais au niveau de ses répercussions sur l'ensemble du système.

Les notes « Bénat » et « Daurès » sont très restrictives et seule une grève coordonnée nationalement, interconnectée comme l'est le réseau électrique, est à même de peser, « d'appuyer là où ça fait mal ». Quelques journées de grève « perlées » ont un impact faible et ne suffisent plus à faire plier nos directions. **Partout où les salarié.e.s ont la main sur l'outil de production, des moyens de lutte collectifs, efficaces et interconnectés, qui maximisent le coût pour l'employeur, doivent voir le jour... partout ailleurs, des mouvements de solidarité doivent naître pour aider les salarié.e.s qui ont la main sur l'outil de production à tenir le plus longtemps possible.**

Des règles ont été mises en place depuis les années 80, pour limiter le droit de grève dans nos entreprises. **Pour rester efficaces lors des mouvements, salariés et syndicats doivent donc s'adapter, innover dans de nouvelles formes de lutte gagnantes.**

S'il est vrai qu'une grève qui n'embête personne équivaut à une grève de la faim, que penser de celui qui ferait la grève de la faim pendant 24 heures, une ou deux fois par mois... sinon qu'il le fait sans véritable objectif, simplement pour se donner bonne conscience !

Pour SUD Energie, Il est impensable que durant une grève, les salariés soient pratiquement les seuls à perdre de l'argent ! Il faut construire une réflexion stratégique dans toutes nos unités, sur le terrain, dans les Assemblées Générales, pour trouver ensemble les endroits clés, qui touchent directement le « portefeuille du patron », une grève innovante, interconnectée, accompagnée d'une solidarité durable, en quelques mots, la « grève 2.0 » !



Ne perdez pas le Nord
Rejoignez
SUD Energie

Retrouvez nous sur le Web !
www.sudenergie.org

